

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 mai 2013

Etaient présents : MM. AYCAGUER, GARCIA, GIRARD, HERNANDEZ, PASIAN, MAINARDIS. BRETOS, SOBIERAJEWICZ, BRUSTON, DE OLIVEIRA, BAROLLO, LAFARGE, DUPUY.

Absent excusé : M. GUERY

Absents: MM. BAYLAC, BOUSOLTANE, CAZARD

Absents ayant donné procuration : MM. GUIBBAL, NEPI-PUJOL, BOYE.

Mr Frédéric PASIAN est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, la séance débute à 21 Heures.

M. le Maire apporte une remarque sur une erreur qui s'est glissée dans le compte rendu de la séance précédente du Conseil Municipal du 11 avril 2013 concernant l'information de la durée pendant laquelle les taux d'imposition locale n'ont pas été augmentés. En effet, cette année est la quatrième année consécutive pour laquelle il n'y a pas d'augmentation d'impôts et non la sixième.

M. le Maire demande au Conseil s'il a des remarques supplémentaires à formuler sur le précédent compte rendu de la séance du 11 avril 2013.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la remarque faite sur le compte rendu du 11 avril 2013 et de ce fait adopte également le compte rendu dans son intégralité.

M. le Maire demande l'autorisation au Conseil de présenter un sujet qui n'est pas à l'ordre du jour et qui suscite une délibération pour encaisser les participations des commerçants pour la mise en place de panneaux les signalant. Accord à l'unanimité du Conseil Municipal pour inclure ce point dans l'ordre du jour.

1 – Projets sur les travaux routiers:

M. GIRARD présente l'état des travaux recensés par le service pool routier de la Communauté de Communes du Savès sur la Commune.

TABLEAU RECAPITULATIF DES DIFFERENTES OPERATIONS

Désignation	Montant des Travaux HT	Montant des Travaux TTC	ETAT
signalisation verticale - rue du pic du midi et du vieux pont (miroir+ sortie vélo)	616,32	737,12	Réalisé
Création voie de contournement collège - tranche 2 et 3	175 000,00	209 300,00	estimé d'après prix du marché 2013
Chemin Cassagne - reprise virage	21 660,90	25 906,44	estimé d'après prix du marché 2013
Chemin des lanes - réfection	41 771,65	49 958,89	estimé d'après prix du marché 2013
chemin Padoueng - réfection	3 347,50	4003,61	estimé d'après prix du marché 2013
Rue place de l'église - reprise trottoir + création place PMR	10 200,61	12 199,93	estimation - ajuster le coût
Chemin du désert - création fossé	130,00	155,48	en cours
Parking pharmacie	30 000,00	35 880,00	estimation - ajuster le coût
petit travaux de modif sur plan de circulation fait en 2012	?	?	à chiffer
TOTAL :	282 726,98 €	338 141,47 €	

Compte tenu des coûts et des priorités, un choix sur les trois propositions présentées est à définir:

Proposition 1			
Budget voirie investissement :		182 204€ HT	
Désignation	Montant des Travaux HT	Montant des Travaux TTC	ETAT
signalisation verticale - rue du pic du midi et du vieux pont (miroir+ sortie vélo)	616,32	737,12	Réalisé
Création voie de contournement collège tranche 2 et 3	175 000,00	209 300,00	estimé d'après prix du marché 2013
Chemin du désert - création fossé	130,00	155,48	en cours
chemin Padoueng - réfection	3 347,50	4003,61	estimé d'après prix du marché 2013
TOTAL :	179 093,82 €		
SOLDE :	3 110,18 €		

Proposition 2			
Budget voirie investissement :		182 204€ HT	
Désignation	Montant des Travaux HT	Montant des Travaux TTC	ETAT
signalisation verticale - rue du pic du midi et du vieux pont (miroir+ sortie vélo)	616,32	737,12	Réalisé
Création voie de contournement collège tranche 2 et 3	175 000,00	209 300,00	estimé d'après prix du marché 2013
Chemin du désert - création fossé	130,00	155,48	en cours
petit travaux de modif sur plan de circulation fait en 2012	?	?	à chiffer
TOTAL :	175 746,32 €		
SOLDE :	6 457,68 €		

Proposition 3			
Budget voirie investissement :		182 204€ HT	
Désignation	Montant des Travaux HT	Montant des Travaux TTC	ETAT
signalisation verticale - rue du pic du midi et du vieux pont (miroir+ sortie vélo)	616,32	737,12	Réalisé
Création voie de contournement collège tranche 2	67 000,00	80 132,00	estimé d'après prix du marché 2013
Chemin du désert - création fossé	130,00	155,48	en cours
petit travaux de modif sur plan de circulation fait en 2012	?	?	à chiffer
Chemin Cassagne - reprise virage	21 660,90	25 906,44	estimé d'après prix du marché 2013
chemin Padoueng - réfection	3 347,50	4003,61	estimé d'après prix du marché 2013
Rue place de l'église - reprise trottoir + création place PMR	10 200,61	12 199,93	estimé d'après prix du marché 2013
Parking pharmacie	30 000,00	35 880,00	estimation - ajuster le coût
Chemin des lanes - réfection	41 771,65	49 958,89	estimé d'après prix du marché 2013
TOTAL :	174 726,98 €		
SOLDE :	7 477,02 €		

M. PASIAN précise que les petits travaux consistent principalement à améliorer les marquages au sol pour certaines rues, à la mise en place de panneaux de signalisation.

M. le Maire apporte des précisions sur l'intérêt de réaliser totalement la voie de contournement du collège.

M. le Maire précise que c'est la dernière année pour laquelle la Commune dispose de cette enveloppe financière auprès de la Communauté de Communes du Savès. Cette dernière réalise les travaux pour le compte de la Commune et celle-ci doit en définir le programme.

Cette réflexion est à mener dans un ensemble d'éléments d'aménagement. En effet, normalement cet automne, la Commune doit vendre les terrains au groupe AUCHAN, et réaliser un giratoire sur la RD 43b. La Commune devra réaliser une voie accédant à la station d'épuration et desservant la zone d'activités de la Communauté de Communes du Savès. Cette dernière participera financièrement à la réalisation de cette bretelle, à hauteur de 38% des travaux, comme pour le giratoire.

Les deux opérations foncières, la construction du supermarché et la construction des logements Promologis augmenteront les recettes du budget de l'assainissement. La réalisation de la bretelle desservant la station d'épuration pourrait être, de ce fait, financée par le budget de l'assainissement. Ceci permettrait de financer sur le budget communal la bretelle qui part du giratoire jusqu'aux logements Promologis et d'aménager le chemin de vie longue qui n'est actuellement pas carrossable. Une piste cyclable serait créée le long de la voie qui accède aux logements Promologis. Le chiffrage est en cours auprès de la Communauté de Communes, et l'estimation financière est actuellement de 180 000 €. La subvention pool routier de 2014 serait alors épuisée après réalisation de ces travaux. Ces équipements gèleront tous les financements dont nous disposons du pool routier, d'autant que le Conseil Général a diminué cette année, les subventions du pool routier pour les communes de plus de 500 habitants de 20 %. Ceci implique des dépenses plus importantes en matière de pool routier pour la Communauté de Communes.

M. le Maire précise qu'il serait préférable de surseoir à la réfection des chemins précités, en les réparant, au bénéfice de réaliser les gros équipements qui seront obligatoires lors de la construction des logements Promologis et du supermarché.

M. le Maire insiste sur le fait que la réalisation définitive de la voie de contournement du collège présente un vif intérêt pour la population accédant au groupe scolaire, à la maison de retraite, aux stades, à la future crèche, pour la fluidité de la circulation dans cette zone.

M. BRUSTON évoque le très mauvais état de la rue Saint-André et des caniveaux. M. GIRARD propose d'étudier la possibilité d'améliorer l'état de la voie de roulement sans refaire intégralement la rue. Seront également examinés les possibilités de reprise des regards d'eau pluviale.

M. le Maire propose de trouver une solution pour améliorer l'état des caniveaux avec la Communauté de Communes, très rapidement, car il reconnaît la dangerosité de leur état.

De plus, M. PASIAN précise que la zone 30, qui n'est pas à ce jour réalisée, pourrait être prévue financièrement dans la programmation des amendes de police.

Après discussion sur la réfection du chemin du Padoueng, il est convenu que l'aménagement de l'intersection avec le chemin de Cassagne pourrait être amélioré ultérieurement.

Compte tenu de ce qui a été évoqué, M. le Maire préconise de retenir la seconde proposition. Accord à l'unanimité pour retenir la seconde proposition de programmation des travaux routiers.

Mme LAFARGE indique qu'elle se trouve tous les matins à 8H15 au Village et a constaté que le bus scolaire qui doit tourner Place de l'Eglise devant le café, la Poste, se trouve bloqué dans le virage, par le stationnement du véhicule devant la Poste. Il serait souhaitable que ce véhicule (toujours le même) stationne sur les places de parking qui se trouve sur l'autre côté de la voie.

M. PASIAN propose, par marquage au sol, d'interdire la stationnement à cet endroit.

M. le Maire répond qu'il informera le propriétaire, afin qu'il accepte de déplacer de son véhicule.

2 – Participation de la Commune à l'aménagement d'une voie privée:

M. le Maire rappelle l'historique du chemin de Parade, accès actuel au Centre Equestre « Moulin de Parade ».

Le contexte juridique est assez complexe et ce chemin, selon un ancien acte notarié serait en partie public, le reste étant une servitude privée.

Il s'avère que l'activité du Centre Equestre se développant considérablement, le passage des camions sur le chemin de Parade s'accroît et occasionne donc beaucoup plus de nuisances pour les riverains.

Les propriétaires du chemin d'accès demande donc que la circulation, en particulier des camions se rendant au Centre Equestre soit déviée.

Il permet au propriétaire du Centre Equestre, de garder ce passage, en attendant qu'il réalise un accès privatif.

Le propriétaire du Centre Equestre, convenant de ces désagréments liés à son activité économique, a engagé de considérables travaux d'aménagement tout en achetant des terrains à des riverains afin de créer une voie privée.

Or, il s'avère que le débouché arrive sur le chemin communal dont une partie est un chemin rural.

M. le Maire a communiqué aux parties intéressées les réponses de l'Agence Technique Départementale concernant les diverses questions juridiques posées.

Face aux contraintes juridiques, le propriétaire du Centre Equestre, qui a d'ores et déjà entrepris les travaux pour un nouvel accès, sollicite auprès de la Commune une participation financière lui permettant de réduire ses coûts d'aménagement.

La loi permet à une commune de participer à la réalisation d'une voie privée ouverte au public, à travers un fond de concours financier ou en nature.

Après un long débat, le Conseil Municipal refuse de participer financièrement à l'aménagement d'un nouvel accès par 2 voix pour 2 abstentions et 12 voix contre.

3 – Convention avec le Conseil Général pour la réalisation dans l'emprise routière départementale 43b du giratoire :

Le giratoire se réalise sur l'emprise routière départementale 43 b (Route de l'Aérodrome) pour la desserte de la zone Coucoures.

Le Maître d'Ouvrage est la Commune. La Maîtrise d'Œuvre est assurée par le Cabinet INGC.

Le montant des travaux est estimé à 467 695 € HT soit 559 363.22 € TTC.

Le service chargé d'assurer les opérations nécessaires à la viabilité de la voirie départementale pour le compte du Conseil Général, est le Secteur Routier de MURET.

Une convention pour la réalisation de l'ouvrage dans l'emprise routière départementale, est à signer avec le Conseil Général.

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal pour donner délégation à M. le Maire de signer cette convention.

4 – Extension des compétences de la Communauté de Communes du Savès « Création, aménagement, entretien et gestion d'aires de grand passage » :

Depuis le début des années 80, l'Etat préconise la réalisation de schémas départementaux pour une meilleure connaissance des Gens du Voyage et de leurs besoins en matière d'habitat.

En Haute-Garonne le schéma départemental d'accueil des gens du voyage a été approuvé conjointement par arrêté du Préfet et du Président du Conseil Général en date du 10/09/2003.

Il y a deux types d'aires d'accueil

- Aires d'accueil proprement dites: elles sont destinées aux gens du voyage itinérants dont les durées de séjour dans un même lieu sont variables et peuvent aller parfois jusqu'à plusieurs mois. Ces aires sont des lieux de séjour. Leur aménagement et leur gestion doivent donc assurer des conditions de vie décentes aussi bien en termes de localisation, d'aménagement que d'entretien. Les besoins en matière d'actions socio-pédagogiques et de scolarisation doivent être pris en compte dans la réalisation de ces aires.
- Aires de grand passage: Elles sont réservées aux rassemblements de 50 à 200 caravanes environ. Leurs motifs peuvent être culturels, familiaux et économiques. Ces aires sont des lieux de passage. Dès lors, les aménagements à prévoir sont plus sommaires que ceux des aires précédentes.

Le schéma départemental d'accueil des gens du voyage prévoit la création de 5 aires réparties à proximité des grands axes: 3 dans l'arrondissement de Toulouse - 1 dans l'arrondissement de St Gaudens et 1 dans l'arrondissement de Muret.

Lors de la réunion avec les Présidents des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), du 25/10/2012 organisée par M. le Préfet, il a été convenu que :

- la Direction Départementale des Territoires (DDT) devait effectuer une étude comparative de 3 sites potentiels: 2 sur Capens et 1 sur Lafitte-Vigordane
- le principe de la solidarité financière entre les EPCI de l'arrondissement de Muret s'applique afin de prendre en charge l'investissement et le fonctionnement de l'aire de grand passage au compte prorata du nombre d'habitants de chaque entité.
- le gestionnaire de l'aire sera le SIEANAT (syndicat mixte pour l'accueil des gens du voyage en Hte-Gne), créé en 1984 à l'initiative de plusieurs communes du Département, le siège étant à Ramonville. Le SIEANAT assure des missions institutionnelles à vocation sociale.
- les EPCI prennent la compétence aire de grand passage et procèdent à la modification de leurs statuts, en fonction de la forme juridique retenue pour la maîtrise d'ouvrage des travaux d'aménagement, la gestion de l'aire et le financement des dépenses.

Le 7 janvier 2013 une réunion a eu lieu à la demande de M. le Sous-Préfet où la DDT a présenté l'analyse comparative effectuée sur les différents sites. Un terrain a été retenu sur la Commune de CAPENS (à proximité de la station-service en bordure de la voie rapide) avec un montant estimé de travaux de 326 400 €.

Un accord de principe a été réaffirmé par les collectivités pour contribuer financièrement à l'opération d'aménagement et au fonctionnement de l'aire de grand passage

Le SIEANAT a confirmé sa volonté de faire modifier les statuts pour prendre en charge le fonctionnement et l'investissement de cet équipement

Les Communautés de Communes devront délibérer afin de modifier leurs statuts et adhérer au SIEANAT, participeront à l'investissement au prorata du nombre d'habitants et au fonctionnement via une adhésion à la carte au SIEANAT (0.25 € par habitant par an).

M. le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'extension des compétences facultatives de la Communauté de Communes du Savès « Création, aménagement, entretien et gestion d'aires de grand passage ».

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal pour approuver l'extension des compétences facultatives de la Communauté de Communes du Savès « Création, aménagement, entretien et gestion d'aires de grand passage ».

5 – Composition du Conseil Communautaire à l'issue des élections municipales de 2014 :

M. le Maire informe l'assemblée qu'en application de l'article L5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, une nouvelle composition des établissements publics de coopération intercommunale doit être fixée à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux.

M. le Maire indique que cette nouvelle composition est déterminée :

- Soit par accord amiable à la majorité qualifiée des communes membres
- Soit à défaut d'accord amiable à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne

La répartition doit correspondre à trois règles :

- Aucune commune ne peut disposer de plus de 50% des sièges
- Chaque commune dispose au moins d'un siège
- La répartition doit tenir compte de la population de chaque commune.

M. le Maire présente le projet de répartition des sièges :

- Prise en compte du nombre de sièges en fonction de la population de l'EPCI: 26 sièges à attribuer (15 550 habitants)
- Répartition à la proportionnelle des sièges en fonction du quotient (population municipale EPCI / 26 soit 598 – les communes ayant une population inférieure au quotient (598) n'ont pas de siège lors de cette attribution): 19 sièges ont été attribués sur 26
- Répartition des 7 sièges restants à la proportionnelle à la plus forte moyenne jusqu'à l'occurrence 26 sièges
- Attribution des sièges de droit aux 12 communes n'ayant aucun siège à l'issue de ces répartitions: 12 sièges supplémentaires attribués portant le nombre à 38
- Répartition de 25% de sièges supplémentaires selon la loi dite Richard du 31/12/2012 à la proportionnelle à la plus forte moyenne: 47 sièges (38 X 25%) attribués selon le tableau suivant:

Population		Nombre de siège total (du tableau + sièges de droit)	Part de sièges dans le conseil communautaire (%)
353	BEAUFORT	1	2,13
2747	BERAT	8	17,02
429	CAMBERNARD	1	2,13
189	FORGUES	1	2,13
695	LABASTIDE-CLERMONT	2	4,26
228	LAHAGE	1	2,13
286	LAUTIGNAC	1	2,13
3417	LHERM	9	19,15
69	MONES	1	2,13
64	MONTASTRUC-SAVES	1	2,13
92	MONTGRAS	1	2,13
184	LE PIN-MURELET	1	2,13
266	PLAGNOLE	1	2,13
837	POUCHARRAMET	2	4,26
3384	RIEUMES	9	19,15
2001	STE FOY DE PEYROLIERES	5	10,64
104	SAJAS	1	2,13
205	SAVERES	1	2,13
15550	Total	47	100

M. le Maire précise que cette répartition répond aux trois règles édictées.

M. le Maire présente le tableau récapitulatif avec répartition des sièges :

	Population municipale	Population municipale	Nombre de sièges actuellement	Nombre de sièges total après élections 2014			
				Sans accord répartition à la proportionnelle à la plus forte moyenne		Avec accord répartition libre et 25 % de sièges supplémentaires	
BEAUFORT	353	2,27%	2	1	2,44%	1	2,13%
BERAT	2747	17,67%	7	6	14,63%	8	17,02%
CAMBERNARD	429	2,76%	2	1	2,44%	1	2,13%
FORGUES	189	1,22%	2	1	2,44%	1	2,13%
LABASTIDE-CLERMONT	695	4,47%	3	1	2,44%	2	4,26%
LAHAGE	228	1,47%	2	1	2,44%	1	2,13%
LAUTIGNAC	286	1,84%	2	1	2,44%	1	2,13%
LHERM	3417	21,97%	8	8	19,51%	9	19,15%
MONES	69	0,44%	2	1	2,44%	1	2,13%
MONTASTRUC-SAVES	64	0,41%	2	1	2,44%	1	2,13%
MONTGRAS	92	0,59%	2	1	2,44%	1	2,13%
LE PIN-MURELET	184	1,18%	2	1	2,44%	1	2,13%
PLAGNOLE	266	1,71%	2	1	2,44%	1	2,13%
POUCHARRAMET	837	5,38%	3	2	4,88%	2	4,26%
RIEUMES	3384	21,76%	8	8	19,51%	9	19,15%
STE FOY DE PEYROLIERES	2001	12,87%	6	4	9,76%	5	10,64%
SAJAS	104	0,67%	2	1	2,44%	1	2,13%
SAVERES	205	1,32%	2	1	2,44%	1	2,13%
15550	100,00%	59	41	100,00%	47	100,00%	

M. BRUSTON fait la remarque selon laquelle, le passage de 41 à 47 délégués permet aux communes qui ont un nombre déjà important de délégués, d'augmenter le nombre de délégués. Il considère injuste au regard des petites communes, la notion du critère de la population pour le calcul de la répartition des sièges. Il considère anormal que les petites communes perdent, au regard de la répartition actuelle, 1 siège.

M. le Maire insiste sur le fait que les communes qui ne disposent que d'un siège, bénéficient toutefois d'un délégué suppléant. Les autres communes, n'ont pas de délégués suppléants. Les délégués suppléants peuvent être membres des commissions.

M. le Maire considère que la règle mathématique trouve tout son sens dans le calcul de la répartition des sièges selon la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne.

M. le Maire propose de retenir ce mode de calcul pour l'attribution de 47 sièges.

Le Conseil Municipal adopte cette répartition de 47 sièges, par 1 voix contre et 15 pour.

6 – Extension du périmètre du Syndicat Intercommunal de Transport des Personnes Agées (SITPA) :

M. GARCIA informe le Conseil du souhait de trois communes d'intégrer le SITPA.

Il s'agit :

Arrondissement de Toulouse: VAUDREUILLE

Arrondissement de Muret: FRANCON

Arrondissement de Saint-Gaudens: MONT-DE-GALIE

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte l'adhésion de ces trois communes au sein du SITPA.

7 – Régime indemnitaire :

M. le Maire informe le Conseil que depuis 2011, le taux de la prime semestrielle versée aux agents de la Commune est de 5% du traitement brut.

M. le Maire propose d'augmenter le taux de 1 point, sachant que les salaires sont gelés depuis deux ans.

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal pour augmenter le régime indemnitaire, le passant de 5% à 6% du traitement brut.

M. le Maire demande à l'Assemblée d'organiser le repas élus-employés comme l'année passée. La date retenue est le 5 juillet 2013.

8 – Indemnités de conseil 2012 pour la Trésorière Principale de Muret :

La Trésorière Principale de Muret ayant pris ses fonctions en cours d'année 2012, cette indemnité concerne 120 jours.

Le montant moyen annuel des dépenses des exercices 2009 – 2010 – 2011 s'élève à
3 170 578.00 €

La gestion sur 12 mois se chiffre à 644.82 €

Le taux de l'indemnité: 50% (gestion de 12 mois)

Le montant brut de l'Indemnité sollicitée s'élève à 107.47 €.

Le Conseil Municipal accepte le versement de l'indemnité de conseil à la Trésorière Principale de Muret s'élevant à 107.47 € brut par 3 voix contre - 1 abstention et 12 voix pour.

9 – Rythmes scolaires :

Mme HERNANDEZ informe le Conseil de l'avis reçu en Mairie le 27 avril 2013 du Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN) de la Hte-Gne sur les propositions transmises par les Directrices des Ecoles et la Commune, comme suit :

Jours	Horaires quotidiens Ecole Maternelle	Horaires quotidiens Ecole Primaire
Lundi	8 H 45 – 11 H 45 13 H 45 – 16 H	8 H 30 – 12 H 14 H – 15 H 45
Mardi	8 H 45 – 11 H 45 13 H 45 – 16 H	8 H 30 – 12 H 14 H – 15 H 45
Mercredi	9 H – 12 H	9 H – 12 H
Jeudi	8 H 45 – 11 H 45 13 H 45 – 16 H	8 H 30 – 12 H 14 H – 15 H 45
Vendredi	8 H 45 – 11 H 45 13 H 45 – 16 H	8 H 30 – 12 H 14 H – 15 H 45

La Commune dispose d'un délai de 15 jours pour rendre son avis au DASEN.

Par courrier (RAR) en date du 30 avril 2013, la Commune a argumenté et rappelé son avis sur l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelle et élémentaire comme suit :

Jours	Horaires quotidiens Ecole Maternelle	Horaires quotidiens Ecole Primaire
Lundi	9 H – 12 H 14 H – 16 H 15	9 H – 12 H 15 14 H 15 – 16 H 15
Mardi	9 H – 12 H 14 H – 16 H 15	9 H – 12 H 15 14 H 15 – 16 H 15
Mercredi	9 H – 12 H	9 H – 12 H
Jeudi	9 H – 12 H 14 H – 16 H 15	9 H – 12 H 15 14 H 15 – 16 H 15
Vendredi	9 H – 12 H 14 H – 16 H 15	9 H – 12 H 15 14 H 15 – 16 H 15

Le Directeur d'Académie dispose jusqu'au 15 juin 2013 pour rendre son avis définitif.

10 – Avenant au Contrat Enfance Jeunesse :

Mme HERNANDEZ informe le Conseil de l'avenant au Contrat Enfance Jeunesse adressé par la CAF, afin de rajuster les versements en fonction des activités proposées.

Ces ajustements doivent se réaliser en fonction des dépenses engagées sur l'ALAE, notamment, qui devra être mis en place le mercredi matin.

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal pour autoriser M. le Maire à signer l'avenant au Contrat Enfance Jeunesse.

11 – Marché des huisseries à l'Ecole Elémentaire : choix de l'entreprise :

M. MAINARDIS rappelle au Conseil le marché des huisseries de l'école élémentaire passé selon la procédure adaptée.

La parution de l'Avis d'Appel Public à Concurrence était le 25 mars 2013.

La date limite de réception des offres était fixée au 13 avril 2013

Les critères d'attribution étaient les suivants :

- Prix: 60 %
- Valeur Technique: 40 %

Deux entreprises ont déposé une offre. Une réunion de négociation a eu lieu le 24 avril 2013.

Les offres proposées sont :

ENTREPRISES	MONTANT HT
GARRIGUES	57 000 €
ALUMINIUM PYRENEES	52 462.58 €

La commission propose de retenir l'Entreprise ALUMINIUM PYRENEES pour un montant HT de 52 462.58 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de retenir l'Entreprise ALUMINIUM PYRENEES pour un montant HT de 52 462.58 €.

12 – Forêt des Escoumes :

12 – 1 – Coupe de bois 2013 :

M. PASIAN informe le Conseil de la suspension de la coupe de bois.

La plupart des affouagistes ont terminé leurs coupes, mais beaucoup ont des difficultés pour retirer le bois, compte tenu de l'état du terrain.

12 -2 – Programme entretien et plantations :

M. PASIAN informe le Conseil de la poursuite du programme « Un arbre – Un enfant » avec la plantation de 40 arbres, correspondant à 40 naissances en 2012.

La préparation, le travail du sol, les fournitures des plants (hauteur: entre 50 et 80 cm), la mise en place des plants et la protection des plantations représentent un coût d'environ 720 € HT.

L'ONF a également proposé un devis pour l'entretien de quelques plantations et chemins dans le Bois des Escoumes pour un montant d'environ 700 € HT.

13 – Air Expo 2013:

La manifestation aérienne a lieu le samedi 8 juin 2013 de 8 H à 21 H.

Les diverses activités sont notamment animées par:

- 20 aéromodèles du Club Aéromodélisme Muret
- 79 aéronefs militaires
- 146 aéronefs civils
- 47 appareils de plus de 5,7 tonnes dont Airbus A 380 – A 340- A 300-600ST – A 400M – Boeing C-17- Dassault Rafale- Eurofighter Typhoon
- La Patrouille de France

14 – Participation des commerçants à la réalisation de panneaux signalétiques :

M. GARCIA informe le Conseil que la commission communication de la Communauté de Communes du Savès va mettre en place sur la Commune une signalisation des commerces au centre du village. Seuls les commerçants qui souhaitent participer financièrement à cette opération seront indiqués. L'enveloppe financière est constituée des participations de dix commerçants et s'élève à 893.71 € HT. Ces participations, en recette sur le budget communal, permettront l'acquisition des panneaux auprès de la Société CHELLE.

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal pour procéder à l'encaissement des participations des commerçants, pour un montant HT de 893.71 €.

15 – Questions diverses:

- Mme LAFARGE repose le problème d'un robinet qui a été placé au cimetière et qui ne fonctionne pas. M. GIRARD répond qu'il va le faire réparer.

- M. le Maire présente par diapositive l'extension de l'usine de traitement de l'eau. Les systèmes d'ultrafiltration commencent à fonctionner, et les travaux devraient être terminés mi-juillet.

- Mme DUPUY informe le Conseil du concours des maisons fleuries. L'inscription peut se faire à la mairie jusqu'au 6 juin 2013.

Le jury composé de 2 élus et 2 bénévoles passera le 8 juin 2013 le matin.

Les dates des réunions :

- Conseil Communautaire : 25 avril 2013 à 21 H
- Maire-Adjoints : 10 juin 2013 à 18 H
- Conseil Municipal: 19 juin 2013 à 21 H
- Célébration du 100 ième anniversaire de M. François DEJEAN : 25 mai 2013 à 11 H
devant « l'Espace des Centenaires » devant la salle des fêtes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 30.